Discours des vœux de la Présidente de la Commission de régulation de l'énergie

Mardi 16 janvier à 18h30

-

Cercle National des Armées

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les Présidents et directeurs, Madame la Présidente de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz algérienne,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège, du CoRDiS, et des équipes de la CRE,

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Je suis heureuse de vous accueillir pour nos vœux 2024 au sein de ce beau lieu républicain qu'est le Cercle National des Armées, où la CRE commence à prendre ses habitudes.

Avant de revenir sur l'année 2023 et d'aborder l'année à venir, permettezmoi de vous souhaiter une très belle et heureuse année 2024. Que cette année soit porteuse de joies et réussites, professionnelles et personnelles, et qu'elle nous permette de relever les défis énergétiques et écologiques majeurs qui sont devant nous.

Je me réjouis de ce moment annuel qui permet de réunir l'ensemble des acteurs du secteur de l'énergie : parlementaires, producteurs, fournisseurs, gestionnaires de réseaux ainsi que représentants des consommateurs, de faire le bilan et de se projeter.

C'est aussi pour moi l'occasion de vous présenter officiellement une nouvelle commissaire et deux nouveaux membres de l'équipe de direction. Coté collège d'abord Lova Rinel, nommée fin juillet, est particulièrement mobilisée sur les enjeux des zones non interconnectées. Coté directeurs, Arnaud Dietrich, qui nous a rejoint en mai dernier, a la responsabilité des affaires économiques, financières, de la prospective et de l'innovation. Anne-Sophie Dessillons, qui était directrice adjointe de la direction des réseaux, est devenue directrice du développement des marchés et de la transition énergétique depuis le 1er décembre.

* * *

L'année écoulée a encore été une année exceptionnelle avec la dernière phase de la crise énergétique, et la CRE, comme vous tous, a été très mobilisée pour y faire face.

Sécurité d'approvisionnement

Notre premier sujet de préoccupation et d'action a été la sécurité d'approvisionnement, pour passer la deuxième partie de l'hiver 2022/2023 et pour aborder l'hiver actuel. Nous voilà désormais plus rassurés, même depuis quelques jours avec le retour du froid.

Je tiens à saluer tous les acteurs du système énergétique qui ont garanti cette sécurité d'approvisionnement, sous l'égide d'une action politique engagée et volontariste : notamment les gestionnaires de réseaux, les producteurs dont EDF qui a tenu ses engagements pour la disponibilité du parc nucléaire, les fournisseurs, les stockeurs, et tous les consommateurs pour les efforts de sobriété qui ont été réalisés tout au long de l'année. La CRE y a contribué notamment :

- → En gaz en gérant début 2023 la crise des congestions, et en définissant les modalités d'accès au marché du terminal méthanier flottant au Havre.
- → En gaz et en électricité en soutenant les efforts de sobriété et d'efficacité énergétique à travers nos travaux sur le pilotage des bâtiments tertiaires, sur le soutien aux tarifs HP/HC et pointe mobile, et à travers la maitrise de la demande d'énergie en ZNI.

Nous travaillons aussi sur des horizons plus longs, par le soutien à la production supplémentaire d'électricité et de gaz renouvelable et par le développement des interconnexions. Nous avons obtenu en 2023 un nouvel accord avec notre homologue espagnol pour le partage des coûts de l'interconnexion Golfe de Gascogne qui devrait être mise en service en 2028, nous espérons conclure très prochainement l'accord définitif avec nos collègues italiens sur le renforcement de la liaison SACOI et nous avancerons sur le développement des interconnexions avec le Royaume Uni dans les prochains mois.

Les prix et les dispositifs exceptionnels de protection

Au-delà de la sécurité d'approvisionnement, le prix de l'énergie est resté une question centrale en 2023. Le Gouvernement a fait le choix de protéger massivement les consommateurs : boucliers gaz, bouclier électricité élargi à toutes les offres, amortisseur pour les entreprises, suramortisseur pour les TPE.

La CRE a été extrêmement impliquée dans la conception, la fixation des règles et la mise en œuvre de ces mécanismes exceptionnels. Certains dispositifs ont été définis après le début de l'année pour mise en place immédiate, ce qui a représenté un vrai défi de réactivité pour les équipes de la CRE et une adaptation extrêmement rapide pour les fournisseurs.

Toute l'année, le travail de la CRE a été rythmé par la bonne application de ces dispositifs. Le collège a délibéré plus d'une dizaine de fois sur le sujet et nous avons même réévalué à titre exceptionnel en 2023 les charges de service public à compenser pour l'année en cours.

Enfin, compte-tenu des montants d'argent public concernés, environ 30 milliards d'euros, le législateur a souhaité un contrôle renforcé de la part du régulateur afin de s'assurer que ces aides soient bien répercutées aux consommateurs. Comme elle l'a fait pour l'ARENH + de 2022, la CRE sera vigilante. Les contrôles ont débuté et se poursuivront tout au long de l'année 2024.

Le rôle d'information de la CRE

Dans cet environnement, le rôle de la CRE a aussi été ces derniers mois d'accompagner et d'informer les consommateurs. Nous avons donc pris plusieurs initiatives :

- La publication d'un prix de référence pour les PME à partir du mois d'octobre 2022.
- La présentation d'un guide de bonnes pratiques adressé aux entreprises, aux collectivités et aux organismes HLM pour leurs achats d'électricité et de gaz au, en septembre 2023.

 La publication mensuelle d'un prix repère du gaz TTC depuis le mois de juin 2023 afin d'orienter les consommateurs dans leurs choix de fourniture à la fin des tarifs réglementés de vente du gaz.

Enfin, cette année 2023 aura été marquée par la détente progressive des prix de l'électricité et du gaz sur les marchés de gros. Nous espérons que cette respiration marque une véritable sortie de crise sans nouveau soubresaut.

Tout en faisant face à la crise, nous avons pu collectivement travailler aux évolutions nécessaires pour un bon fonctionnement du système énergétique hors crise.

En effet, ces derniers mois ont mis en lumière des marges de progression. Evidemment nous devons garder nos fondamentaux car le marché européen de l'énergie est robuste. La CRE a d'ailleurs toujours tenu, lors de ses prises de paroles ou dans ses rapports, à rappeler l'importance et la résilience des marchés européen et français de l'énergie, qui ont pleinement joué leur rôle pendant la crise. Mais la CRE a également porté haut l'idée que des améliorations sont nécessaires, et possibles.

* * *

Réforme du market design européen

Les premières évolutions nécessaires devaient être portées au niveau européen. L'accord trouvé, négocié par Agnes Pannier Runnacher, dont je souhaite ici saluer l'action en tant que ministre de la transition énergétique, est une excellente nouvelle pour le futur énergétique du continent. Désormais, les Etats-membres disposent d'une large boîte à outils qui permettra d'adapter chaque solution aux spécificités nationales. L'accord trouvé va également permettre l'instauration d'un véritable segment de long terme, suffisamment liquide, pour que les producteurs puissent vendre avec de la visibilité et que les fournisseurs puissent se sourcer et faire des offres à des horizons beaucoup plus lointains. Il permettra de rapprocher les prix de gros des coûts complets de production du mix électrique et offrira davantage de stabilité.

Régulation de la production nucléaire existante

Au niveau national, l'accord pour la régulation de la production nucléaire annoncé en novembre dernier s'inscrit dans la philosophie de la réforme européenne pour s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2026. Il pose le principe d'un fonctionnement reposant intégralement sur le marché de gros, avec la volonté de développer la maturité des transactions, en facilitant les contrats long terme et en introduisant des contrats de partenariat industriels

sur le parc nucléaire. Il prévoit également la protection automatique des consommateurs en cas de prix de gros élevés, prenant un relais pérenne des mécanismes de protection exceptionnels.

Ce projet de réforme suppose des modalités de régulation renforcées et quelques garde fous pour assurer le bon fonctionnement du marché. Nous y travaillons avec l'Autorité de la Concurrence, et son président Benoît Coeuré que je salue, avec qui nous avons publié notre position commune aujourd'hui. Le projet de loi sur la souveraineté énergétique, auquel nous avons contribué auprès de la DGEC, porte d'ores et déjà des mesures fortes en ce sens autour de la transparence, de la liquidité et la contestabilité des offres, et prévoit de donner à la CRE de nouvelles compétences au service du bon fonctionnement du marché.

Courant 2024 nous aurons également l'occasion de re-travailler notre méthodologie sur les TRVE, pour les étendre à toutes les TPE et pour prévoir leur pérennisation dans le nouveau système de marché, où la contestabilité reste indispensable.

Notre volonté est bien qu'une concurrence saine puisse s'exercer au bénéfice final des consommateurs sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz, et c'est la raison pour laquelle la CRE a mobilisé largement ses pouvoirs de contrôle en la matière en 2023.

Utilisation des pouvoirs de contrôle en 2023

Ainsi trois enquêtes ouvertes en 2022 sur des abus d'Arenh ont été clôturées et les dossiers sont désormais devant le Cordis pour sanction.

Par ailleurs, la CRE s'est emparée des pouvoirs obtenus fin 2022 pour agir en amont, en retraitant les demandes d'ARENH lors des deux derniers guichets. On voit d'ailleurs une amélioration entre le guichet 2023 et 2024 dans la qualité des demandes, preuve que la peur du gendarme fonctionne.

Enfin, nous avons été actifs tout au long de l'année en saisissant le Cordis pour mettre en œuvre la procédure d'interruption des livraisons ARENH en cours d'année. Huit décisions ont été prononcées en 2023. Tant que l'ARENH, qui est finalement la répartition d'un bien commun, perdurera, la CRE mobilisera tous ses moyens pour prévenir et sanctionner les abus.

Par ailleurs, en ce qui concerne la protection du consommateur, la crise nous a montré qu'il fallait aller plus loin.

En effet, si je salue globalement l'action des fournisseurs pendant la crise, qui ont respecté leurs engagements au service de leurs clients, quelques comportements très minoritaires mais néanmoins inacceptables se sont fait jour et ne peuvent rester sans réponse.

Dans ce cadre, la CRE, en collaboration étroite avec le Médiateur national de l'Energie que je salue, cher Olivier, a également fait une série de propositions d'évolutions que nous estimons nécessaires pour renforcer l'information et la protection des consommateurs. Ces propositions ont été retenues par le gouvernement et très largement intégrées au projet de loi souveraineté énergétique.

Les premières propositions consistent à renforcer l'information et l'encadrement des conditions contractuelles des contrats. Une des principales mesures est la mise en place d'une catégorisation des offres. C'est aujourd'hui trop compliqué de s'y retrouver pour les consommateurs qui ne sont pas familiers avec le secteur. Trois catégories pourraient être ainsi créées : les offres à prix fixe, les offres à prix indexés sur une référence publique et les autres offres. Les autres mesures portent sur les modifications unilatérales des contrats de fourniture et l'information des consommateurs lors des changements de prix.

Cette comprend également un volet prévoyant la mise en place de nouvelles obligations prudentielles pour les fournisseurs d'électricité et de gaz afin qu'ils s'approvisionnent sur les marchés de gros en cohérence avec les engagements de prix qu'ils prennent auprès de leurs consommateurs. Enfin, suite aux travaux menés avec le Président du Cordis, Monsieur Thierry Tuot, le projet de loi porte une réforme des procédures d'enquêtes et de sanction afin d'accélérer les délais de traitement des dossiers et d'introduire une nouvelle procédure de transaction. Je vous annonce qu'un colloque sera organisé en 2024 sur ce thème et sur les grandes décisions historiques du Cordis.

Toutes ces propositions doivent permettre de protéger davantage les consommateurs et de leur redonner confiance dans le fonctionnement du marché de l'énergie après la période de crise où cette dernière s'est effritée. Retrouver cette confiance est un prérequis à un marché sain, innovant, dynamique et où la diversité des offres pourra s'exprimer.

* * *

Evidemment, toutes ces réformes et toutes nos politiques publiques sont tournées vers un même objectif qui nous oblige tous, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Notre système énergétique aura besoin d'accroître fortement sa production décarbonée aussi bien vis-à-vis de l'objectif de sécurité d'approvisionnement, de réindustrialisation et de décarbonation de notre industrie, et de maitrise des prix.

Là aussi la CRE est pleinement mobilisée, dans son rôle d'instruction des appels d'offres, pour accompagner, en métropole et dans les zones non interconnectées, le déploiement rapide du solaire, de l'éolien en mer et sur terre, du biométhane et même prochainement de la production d'hydrogène en lien avec l'Ademe.

2023 aura d'ailleurs été une année toute particulière pour cette activité de la CRE.

D'abord il a été nécessaire d'adapter techniquement les cahiers des charges des appels d'offres ou les formules des tarifs pour répondre aux difficultés des porteurs de projets liées à l'inflation. Pas moins de 25 avis ont été rendus en 2023 sur des textes relatifs aux énergies renouvelables.

Ensuite la capacité cumulée des projets lauréats issus des appels d'offres instruits par la CRE n'aura jamais été aussi importante. Environ 6 GW ont été retenus dans les appels d'offres éoliens et solaires.

En 2024, ce rythme va encore s'accélérer avec plus d'appels d'offres offshore à instruire, à commencer par l'AO5, l'accroissement des volumes des appels d'offres pour l'éolien terrestre et le solaire, et l'arrivée du nouvel appel d'offres biométhane. Nous serons au rendez-vous de cette

accélération et nous veillerons, car c'est notre rôle en tant que régulateur économique, au bon dimensionnement des mécanismes de soutien.

* * *

Enfin le dernier enjeu absolument majeur sur le chemin de la transition énergétique est celui des réseaux et des infrastructures d'électricité et de gaz aujourd'hui, d'hydrogène et de carbone demain.

Les réseaux gaziers

Coté gaz, la CRE a souhaité en 2023 se donner une vision claire du futur des infrastructures gazières. Elle a ainsi publié une étude qui pose la question du besoin des réseaux gaziers à horizon 2030 et 2050.

Le constat est le suivant : même dans un contexte de neutralité carbone où la consommation de gaz aura fortement diminué, les réseaux gaziers resteront très majoritairement nécessaires, autant pour des raisons nationales qu'européennes.

Nous avons donc le devoir de construire le modèle économique de demain et organiser la régulation pour éviter un effet ciseau trop fort, c'est-à-dire des coûts qui ne baisseront que partiellement, et en tout état de cause pas dans les mêmes proportions que la baisse de la consommation de gaz.

C'est ce que nous nous sommes attachés à faire dans les tarifs d'utilisation des réseaux pour la période 2024 – 2027, en préparant l'avenir. Ces tarifs ont été arrêtés fin 2023 pour le transport et le stockage, et sont sur le point d'aboutir pour la distribution, suivis un peu plus tard dans l'année par les terminaux méthaniers. Nous pouvons donc nous attaquer en parallèle au gros morceau pour 2024, les réseaux d'électricité.

Les réseaux électriques

Côté électricité, depuis 20 ans, les réseaux ont connu une certaine stabilité, peu d'évolutions de la consommation et donc peu d'évolutions des besoins réseaux. Ce temps est complètement révolu et la transformation a déjà commencé ces dernières années. Le système électrique fera face à des besoins de développement en forte croissance liés à l'accélération du raccordement des nouvelles ENR, et à des besoins de flexibilité accrue. Il devra aussi se préparer à l'électrification des usages, avec des enjeux spécifiques comme le véhicule électrique, sujet majeur sur lequel la CRE vient de publier un rapport. Les zones industrielles représentent un autre défi à court terme pour le réseau puisque des capacités très importantes de raccordement sont déjà demandées.

Les besoins d'investissement vont donc logiquement s'accroître et pourraient atteindre les 10 milliards d'euros par an à moyen terme. Dès le prochain tarif de réseau, le Turpe, qui s'appliquera de mi-2025 à mi-2029, ces enjeux devront être pris en compte pour accompagner, voire anticiper, la transformation rapide du système électrique. Ce sera vous l'aurez compris une partie importante de notre activité en 2024.

En complément, pour favoriser le lissage de la consommation et la baisse de la pointe électrique, nous allons cette année conduire un grand chantier sur les signaux tarifaires temporels, en regardant les signaux réseau et les signaux de fourniture. Notre objectif est que les heures creuses soient situées au bon moment dans la journée et dans l'année, et que les consommateurs soient incités à souscrire des offres les amenant à différencier leur consommation selon les situations de marché et les besoins du système électrique. Là aussi ce chantier nous occupera une bonne partie de l'année.

Les réseaux d'hydrogène et de carbone

Enfin, la question des infrastructures se pose également au regard du développement d'un nouveau vecteur, l'hydrogène et d'une nouvelle technologie, la capture du carbone.

Le Gouvernement a transmis à la CRE fin 2023 une lettre de mission afin que nous poursuivions nos travaux autour des infrastructures hydrogène et de capture, stockage et utilisation du carbone ainsi que leur possible régulation. Nous partagerons les conclusions du groupe de travail prospective sur la capture du carbone, ainsi que notre vision des perspectives en matière de régulation à la fin du premier semestre 2024, ou dit en langage 2024 avant les JO.

* * *

Le Général de Gaulle devant le Conseil national de la Résistance avait prononcé une phrase à laquelle je souscris pleinement : « Les plus nobles principes du monde ne valent que par l'action ».

Alors en 2024, agissons collectivement ! Nous connaissons une période unique de transformations simultanées dans l'ensemble du secteur : la production, la consommation, les réseaux, les règles de marché, les choix de souveraineté.

Nous poursuivrons ces chantiers, bien sûr dans notre pays, mais aussi au sein d'un système énergétique intégré européen. Aucune autre région du monde ne s'engage autant que la nôtre contre le dérèglement climatique. La CRE restera en 2024 un régulateur très engagé au sein des institutions européennes pour faire avancer son marché intérieur.

Enfin, en 2024, même la CRE se transforme! Je suis heureuse de vous présenter ce soir notre nouveau logo que nous utiliserons sur tous nos documents et qui sera déployé sur notre site internet dès demain. Un logo qui se veut plus moderne, plus lisible et en cohérence avec le futur du secteur énergétique.

C'est donc avec une nouvelle identité visuelle que la CRE demeurera pleinement concentrée, avec rigueur et engagement, pour travailler avec vous en 2024 à la réussite des transformations nécessaires au bénéfice des Français et de notre économie.

Mais avant de se replonger dès demain dans une année qui s'annonce particulièrement riche, je vous invite à profiter ensemble du cocktail et vous donne rendez-vous en 2025 pour les 25 ans de la CRE.

Je vous remercie.